

Paris, le 13/10/2010

FACTURE

N° FACTURE : 2010 – 000466

N° TVA : EXONERE

ADHERENT : Evelyne REVELLAT

N° FORMATEUR : 11 7541035 75

FORMATIONS	QTE	DATE	COUT Unitaire
Module 1 : Veille technique minimale (7H)	1	06/09/2010	200.00€
Module 2 : Gestion de Portefeuilles et OPCVM (6H)		.././2010	150.00€
Module 3 : Valorisation des entreprises (6H)		.././2010	150.00€
Module 4 : Nouveautés, réformes, lois fiscales à l'usage du cgpi (6H)		.././2010	150.00€
Module 5 : Epargne salariale et retraites (6H)		.././2010	150.00€
Module 6 : Loi Hoguet et Garantie Financière (6h)		.././2010	150.00€
FORFAIT 3 MODULES (module 1 + 2 modules au choix)		---	470.00€
TOTAL NET A PAYER	---	---	200.00€

FACTURE ACQUITTEE PAR CHEQUE
(BRED n° 8030170)

Il est rappelé que l'article 53 de la loi NRE du 15 mai 2001 impose aux professionnels d'indiquer sur leurs factures les délais de règlement consentis ainsi que les intérêts appliqués en cas de retard. Ce texte impose également l'application de ces taux dès lors qu'un délai raisonnable ne serait pas respecté.

En l'état, le délai minimum avant application d'un taux de 0,4% par mois est de 120 jours calendaires.

David CHARLET
Président ANACOFI / ANACOFI-CIF



ANACOFI - CIF
38 rue de Liège
75008 PARIS
Tél. : 01 40 02 00 80
Siret : 497 943 639 00029